

## Déclaration du SNUipp-FSU 33 à la CAPD du 30 mai 2017

Dès le 17 mai, le SNUipp-FSU s'adressait au nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, au sujet des deux premières mesures envisagées par Emmanuel MACRON sur l'école : **la réduction des effectifs dans les classes de CP** des zones prioritaires par redéploiement des « Plus de maîtres » et la carte blanche donnée aux maires sur les rythmes scolaires. Pour le syndicat, il ne faut pas appliquer ces mesures dès la rentrée mais se donner le temps de la réflexion et du dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'école, dont les représentants des personnels, sur ces questions importantes pour la réussite de tous les élèves.



Avec près de 23 élèves en moyenne par classe, la France se situe bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Comme vous le savez, les 27 000 postes pour le premier degré du précédent quinquennat n'ont pas compensé les suppressions massives du gouvernement FILLON : ils ont été absorbés par la formation initiale et la hausse démographique entre 2012 et 2016. En conséquence, les effectifs dans les classes n'ont pas baissé, alors que c'est un levier essentiel pour la réussite des élèves en éducation prioritaire, comme sur tout le territoire.

Pour autant, il n'est pas acceptable d'opposer la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 au maintien du dispositif « plus de maîtres que de classes ». L'attribution d'un maître surnuméraire est plébiscitée par nos collègues (86% d'enseignants satisfaits selon l'enquête du SNUipp-FSU de juin 2016). Le dispositif permet de travailler plus collectivement et de faire évoluer les pratiques pédagogiques, il améliore le climat de classe et les apprentissages. Les enseignants de ces écoles ne comprendraient pas la remise en cause d'un dispositif dans lequel ils se sont fortement engagés et qui montre ses premiers effets positifs.

Plutôt que de menacer le dispositif « Plus de maîtres que de classes », le SNUipp-FSU propose de le renforcer et de l'étendre à toutes les écoles. À peine amorcé en 2013, abondé suivant un plan pluriannuel, ce dispositif n'en est qu'à ses débuts mais les premiers éléments d'évaluation montrent qu'il est prometteur. En éducation, il faut compter sur le temps long, et il serait prématuré de condamner cette nouvelle dynamique de travail sans le recul suffisant.

La **réforme des rythmes scolaires** avait pour ambition de prendre en compte les rythmes de l'élève pour améliorer ses apprentissages. Aujourd'hui le constat est sévère. Les contraintes des collectivités locales et l'inégalité de leurs capacités financières en ont fait une réforme du périscolaire. La multitude des organisations choisies laisse peu de place à la prise en compte des réels besoins des élèves. Cette réforme ne répond pas davantage aux demandes des équipes enseignantes qui ont besoin de temps libéré pour travailler ensemble à la réussite de leurs élèves. De plus, sa mise en place a dégradé leurs conditions de travail.

Il est donc indispensable de remettre à plat cette réforme, mais sans accentuer son caractère inégalitaire, ce qui ne manquerait pas d'advenir si, comme il est annoncé, carte blanche était laissée aux collectivités. Il faut au contraire un cadrage national fort, avec des possibilités de dérogation sous la responsabilité des services de l'État, comme cela était le cas avant 2008.

Cette CAPD examine les **résultats du mouvement principal**. Les représentants du personnel du SNUipp-FSU ont pu travailler sur les documents préparatoires envoyés par les services de la DRH afin de vérifier le mouvement - plus de quarante collègues sont concernés par ces corrections - et garantir que cette opération se fait dans l'équité et la transparence. Nous n'avons communiqué aucun résultat provisoire.

Nous déplorons les fuites massives organisées depuis 3 ans par une organisation syndicale. Des collègues ont été contactés pour les informer d'un résultat provisoire alors que certains n'avaient rien demandé ! Pour le SNUipp-FSU 33, le trouble que crée ce comportement nuit au travail des services et des représentants du personnel. Il nous semble indispensable de trouver une solution, en accord avec vos services, qui ne gêne pas l'indispensable travail préparatoire à la CAPD et permette une information équitable de tous les collègues.